

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 11/07/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110701-53920-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

DISPOSITIF ÉCONOMIQUE

MANIFESTATIONS LOCALES - RENCONTRES DU PAYSAGE 2011 SUBVENTION À L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. YVES VANDEWALLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, modifié par délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008 et 26 juin 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, article 73 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 17 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 ;

Vu la demande de subvention présentée le 12 avril 2011 par l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, une subvention de fonctionnement de 500 euros pour l'organisation des « Rencontres du Paysages 2011 » qui ont eu lieu du 27 au 29 mai 2011, sur le site de l'école.

Les crédits correspondants sont et seront inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget départemental, exercices 2011 et suivants.